

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 16/04/2025 - 33842 - 2008 B 03503 - 502 469 414 - A SIEGE OUVERT

SARL A SIEGE OUVERT

Société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros

Siège Social : 26, rue Ligner 75020 Paris

RCS : PARIS 502 469 414

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ANNUELLE Du 30 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 20 heures.

Les associés de la société A SIEGE OUVERT, SARL au capital de 8 000 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est à PARIS (75) 26, rue Ligner 75020 PARIS, se sont réunis audit siège sur convocation.

L'assemblée est présidée par Monsieur CHAUVIN gérant associé.

Sont présents :

- ✓ Monsieur CHAUVIN Julien, propriétaire de 49 parts sociales
- ✓ Madame BOURGES Nathalie, propriétaire de 50 parts sociales
- ✓ Madame MECHIN Roselyne, propriétaire de 1 part sociale

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales émises par la Société.

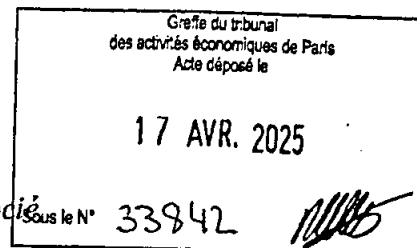
Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice,
- questions diverses,

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée.



Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leurs droits de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

*Le président donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus.
Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.*

SC

JC

RT
1

SARL A SIEGE OUVERT

Société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros

Siège Social : 26, rue Ligner 75020 Paris

RCS : PARIS 502 469 414

Diverses observations sont échangées. Personne ne demandant plus la parole, le président mets aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de (4 673) €. Les associés décident d'affecter au compte Report A Nouveau

- **Pour former un total de : 25 775 €**

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été versé aux associés :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Julien CHAUVIN, pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

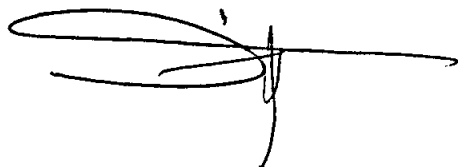
Associée
Madame BOURGÈS.



Associée
Madame MECHIN.



Le Gérant,
Monsieur Julien CHAUVIN.



SARL A SIEGE OUVERT

Société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros

Siège Social : 26, rue Ligner 75020 Paris

RCS : PARIS 502 469 414

.1

Rapport de la gérance présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 novembre 2023

Mesdames, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de la Société

- situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Activité régulière, la clientèle se renouvelle de par le bouche à l'oreille.

Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Continuité de l'exploitation

Résultats – Affectation

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaire s'est élevé à : 59 158€ contre 73 807€ soit une augmentation de : 14 649€.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total : 62 955€ contre 71 551 € contre soit une diminution de : (8 596) €.

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice à : (3786) € contre 2 278€ soit une baisse de (6 064) €.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par une perte de : (4 673) €

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés, ainsi que d'affecter la perte, au compte « Report A Nouveau »

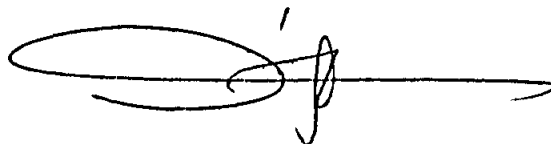
Pour former un total « Report A Nouveau » 25 775 €

Distribution

Aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des 3 dernières années.

Nous vous invitons à approuver les projets de résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Gérant,



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A SIEGE OUVERT		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	59 158
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	10	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	59 168	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	12 917	
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	372	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)			242	20 978	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	234	244	372	
	Rémunérations du personnel*			250	19 200	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	7 962	
	Dotations aux amortissements*			254	1 152	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259		262	2	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	62 955	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 786)	
Produits financiers (III)		280	51	Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)						
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300 938		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(4 673)	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	4 673	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-crs d'associés 247		330	938		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU-TE (44 octies A) 987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quinquies) 138				
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies) 991	Investissements outre-mer 344				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44 septidécies) 993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992					
	Créance report en arrière du déficit 346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655		350		
	Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D) 648				
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies F) 641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F) 996				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 352	Déficit col.2	354	3 735
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
Déficits antérieurs reportables : * 2 627 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 370	Déficit col.2	372	3 735	

Néant ☐

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A SIEGE OUVERT

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A SIEGE OUVERT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 627
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	2 627
Déficits de l'exercice	860	3 735
Total des déficits restant à reporter	870	6 363

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 528
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 475
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

JC